

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation Secteur BOUTEILLE_SUD	Date de rédaction	2023/04/05
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

BOUTEILLE_SUD			
Superficie (ha) : CP = 0 ha CR = 154 ha Total = 154 ha			
Usagers contactés : SÉPAQ, Municipalité de Saint-Michel-des-Saints (SMDS), Parc régional Lac Taureau (PRLT), Motoneige, Quads			
Mesure d'harmonisation des usages (MHU) ⁱ			
Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées et propositions	Réponses du MRNF et mesures d'harmonisations convenues ³
Municipalité de SMDS, PRLT	Paysage visuel	S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat pour les plaisanciers nautiques du réservoir Taureau.	À la suite des analyses visuelles et d'une confirmation terrain par le comité ciblé, <ul style="list-style-type: none"> • le positionnement d'îlots dans le paysage visuel potentiellement visible à partir du réservoir Taureau sera ajouté afin de limiter l'impact visuel après coupe pour les plaisanciers nautiques (voir carte). Voir MHO.
SÉPAQ	Paysage visuel	S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat pour le projet d'hébergement récréotouristique de la Réserve faunique Mastigouche situé sur la rive ouest de la baie de la Bouteille du réservoir Taureau.	
SÉPAQ	Période de chasse	Arrêter les travaux pendant la période de chasse et discuter suffisamment à l'avance afin de permettre la planification optimale des réservations des secteurs de chasse selon la cédule et la répartition des opérations forestières.	La mesure générique Table GIRT « arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone. » sera appliqué. Voir MHO.

¹ Personne ou organisme portant la préoccupation.

² Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les **besoins** sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les **valeurs** sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

³ Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis. Les mesures d'harmonisations sont indiquées par une flèche ⇒.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation Secteur BOUTEILLE_SUD	Date de rédaction	2023/04/05
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

Mesure d'harmonisation opérationnelle⁴ (MHO)ⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations et propositions discutées au comité ciblé</i>	<i>Pistes de solution</i>
Municipalité de SMDS, PRLT	Paysage visuel	S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat pour les plaisanciers nautiques du réservoir Taureau.	Advenant la faible chance de réussite de récolte en raison de la présence de pentes fortes, appliquer une forte concentration d'îlots dans le paysage potentiellement visible situé au sud-est de la baie de la Bouteille (voir carte). Le résultat doit assurer l'opacité du couvert végétal. Voir MHU.
SÉPAQ	Paysage visuel	S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat pour le projet d'hébergement récréotouristique de la Réserve faunique Mastigouche situé sur la rive ouest de la baie de la Bouteille du réservoir Taureau.	
SÉPAQ	Période de chasse	Arrêter les travaux pendant la période de chasse et discuter suffisamment à l'avance afin de permettre la planification optimale des réservations des secteurs de chasse selon la cédule et la répartition des opérations forestières.	S'entendre avant le 15 novembre de l'année précédente afin de permettre la planification optimale des réservations des secteurs de chasse selon la cédule et la répartition des opérations forestières. Voir MHU.
PRLT	Communication	Contacteur la PRLT avant le début et pendant les travaux	Maintenir un canal de communication avec le parc Régional du lac Taureau tout au long des travaux.
PRLT, Municipalité de SMDS	Paysage visuel	Prévoir une visite terrain nautique lors des opérations.	Prévoir une visite terrain nautique lors des opérations.
FCMQ	Cohabitation et sécurité	S'assurer du maintien du sentier de motoneige par la cohabitation sécuritaire avec le transport forestier ou par la relocalisation d'un tronçon de sentier.	Convenir des mesures d'harmonisation opérationnelles avec le Club Royaume de la Motoneige et la FCMQ au plus tard le 15 octobre de l'année en cours ou le plus tôt possible si la coupe ou le transport forestier ont lieu en période hivernale.

⁴ Les ententes de mesure d'harmonisation opérationnelle (MHO) sont notées, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Il est de la responsabilité des signataires (BGA et demandeur) de confirmer et compléter les MHO et de prévoir des dispositions nécessaires permettant d'évaluer que les MHO ont été respectées de même que les clauses en cas de non-respect. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation Secteur BOUTEILLE_SUD	Date de rédaction	2023/04/05
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

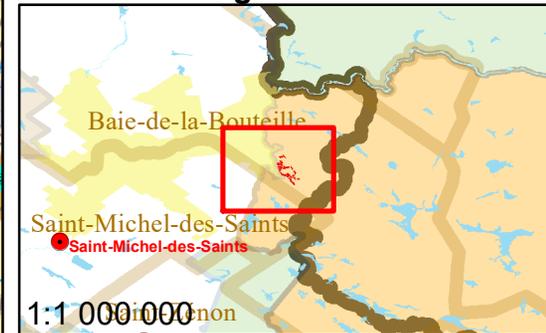
Travaux sylvicoles non commerciaux ⁵ (TSNC) ⁱⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations et propositions discutées au comité ciblé</i>	<i>Pistes de solution</i>
S/O	S/O	Aucunes	Aucunes

Itinéraire des bois			
Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesure recommandée
Par l'accueil Bouteille de la Réserve faunique Mastigouche	Réserve faunique Mastigouche Motoneige Quads (sentier d'été)	Assurer la circulation des motoneiges et des vtt dans les sentiers désignés.	Contacter les clubs de VHR afin de convenir de mesures d'harmonisation fine le plus tôt possible avant le début des travaux.

⁵ Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.

06271 BOUTEILLE SUD V4

RF Mastigouche 154 ha



1:1 000 000

Ajouts d'îlots dans le paysage potentiellement visible

Advenant la possibilité de coupe, appliquer une forte concentration d'îlots afin d'assurer l'opacité du couvert végétal.

Légende

- Sentiers motoneige
- Sentier de quad
- Chemin forestier
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac
- Milieu humide
- Limite municipalité
- Corridor routier
- Terrain de piégeage
- Exclusions
- Refuge biologique
- Parc Régional
- Réserve faunique
- Consultation publique 22-24

Chantier BOUTEILLE SUD

- Coupe de régénération
- Lisière boisée
- Mesure d'harmonisation
- Séparateur

Chemin planifié par le BGA

- Amélioration/entretien/réfection
- Implantation

Création:
Isabelle Parent, ing. f.
Date: 2023-04-05

